

Le cachet à collyres de Quintus Postumius Hermes (Lousonna-Vidy, 1937)

Autor(en): **Olivier, Eugène**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge =
Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série**

Band (Jahr): **40 (1938)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-162195>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le cachet à collyres de Quintus Postumius Hermes

Louisonna-Vidy, 1937

Par Eugène Olivier, Le Mont sur Lausanne

Le sol de la Suisse avait livré jusqu'ici six de ces curieuses pierres qu'on est convenu de nommer cachets d'oculistes. La première de ces trouvailles fut faite à Boscéaz près Orbe au début de 1863 (cachet de Marcianus); la seconde à Avenches en 1902/03 (anonyme, avec inscription *coenon*); la troisième à Baselaugst en 1913 (Marcion); les numéros 4, 5 et 6 ont été recueillis ensemble à la Engehalbinsel, Berne, en 1923 (Peregrinus et Soterichus)¹⁾.

Voici le n° 7 pour la Suisse, le troisième pour Vaud, qui revient à son tour à la lumière, le 26 juin 1937, à quelques pas de la vieille chapelle de la Maladière, elle-même élevée sur des murs remontant au Lousonna romain (fig. 1). Les deux premiers cachets vaudois présentaient déjà des caractères bien faits pour retenir l'attention — celui de Boscéaz par l'énigme non encore résolue de l'une de ses inscriptions; celui d'Avenches par sa forme, unique parmi les quelque 250 pièces connues²⁾ —; le cachet de Vidy se trouve à son tour, nous l'allons voir, mériter une place à part dans la liste déjà longue de ses semblables. Aussi sommes-nous reconnaissant au comité du Vieux-Lausanne de nous avoir autorisé à en faire l'étude, et tout particulièrement à M. Frédéric Gilliard, architecte, directeur des fouilles de Vidy, qui a généreusement mis à ma disposition tous les renseignements donnés par le journal des fouilles³⁾.

Le cachet n'était pas le seul témoin du passé subsistant dans le sol de la case D 3. On y recueillit en outre deux objets en pierre — un fragment de mortier, et un d'un bassin en micasciste chloriteux, vert foncé, savonneux au toucher, travaillé au tour, avec moulures rectangulaires⁴⁾ — et quatre en bronze: une monnaie, trop usée pour qu'une effigie ou une inscription s'y discernent; une fibule; une clochette de 6 cm. de haut; une petite pièce ornementée, de 5 à 6 cm. de large, de destination douteuse. Groupe d'objets sans cohésion intime et dont on ne peut rien conclure à l'égard de leur propriétaire primitif. On doit s'y résigner; le sol de Vidy a subi dès la ruine de Lousonna des bouleversements tels que l'on ne peut espérer y rencontrer nulle part un ensemble. Supposer que nous sommes en présence des restes d'un mobilier de médecin serait pure fantaisie. On retiendra, si l'on veut, que le mortier de pierre, jolie pièce en marbre blanc, de forme élégante, qui devait avoir environ 25 cm. de diamètre, épais de 2 cm. et haut de 5,6 cm., a fort bien pu être utilisé pour la préparation de médicaments. Mais voici qui coupera court, dans cette direction, à toute conclusion aventureuse: la même case où ces objets étaient dispersés, a livré en outre un fût de colonne en molasse, de 25 cm. de diamètre et 40 de haut, placé debout, mais sans socle⁵⁾.

1) Tous ont été décrits dans deux articles de O. Schulthess; les trois premiers (*Zu den römischen Augenarztstempeln aus der Schweiz*) dans la Festgabe für Hugo Blümner, Zurich 1914, 173—185, avec les indications bibliographiques touchant les deux cachets vaudois; ceux de Berne dans le Jahrb. d. Histor. Museums in Bern, 1923, 84—95, *Die römischen Okulistenstempel von der Engehalbinsel Bern*, avec illustration. — Sur les médecins et oculistes de l'Helvétie romaine, en général, F. Stähelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*²⁾, 454ss.

2) J. Mayor, *Un cachet d'oculiste romain*, Indic. d'antiq. suisses, 1904/05, 218—221, avec trois ill.

3) Sur les fouilles de Vidy, v. les *Rapports de la Soc. Suisse de préhistoire*, 1934 p. 64—68 (P. Vouga), 1935 p. 60—65 (F. Gilliard), 1936 p. 61—66 (F. Gilliard, R. Laur-Belart); p. 62 M. Gilliard mentionne le cachet, et le plan des fouilles (notre fig. 1) permet de se rendre compte de la case où il a été trouvé; c'est la dernière en haut, de la rangée qui monte vers le N. depuis la place du temple de Mercure; à 3 cm. de la chapelle de la Maladière (en noir au haut du plan) et à 2 cm. du temple; sur le terrain, 65 m. jusqu'à la chapelle, 40 m. jusqu'au temple.

4) Une autre pièce du même objet a été recueillie dans une case voisine.

5) Il se voit sous la forme d'un . sur la fig. 1.

La case elle-même constituait à l'origine un sous-sol. Les murs sont conservés sur une hauteur variable, 55 cm., 110 cm., 167 cm.; solidement construits en moellons irréguliers, ils sont épais de 40 à 60 cm. Ni ouvertures ni escaliers. Elle mesure à l'intérieur 4 m. d'est en ouest et faisait apparemment avec C 3 au sud et N 3 au nord un tout, qui aurait dans ce cas 6,50 m. de vide, du nord au sud⁶⁾. C 3 a livré un bloc de calcaire jaune, de 57 × 17 × 30 cm., fragment d'un cadran solaire; N 3, deux pièces

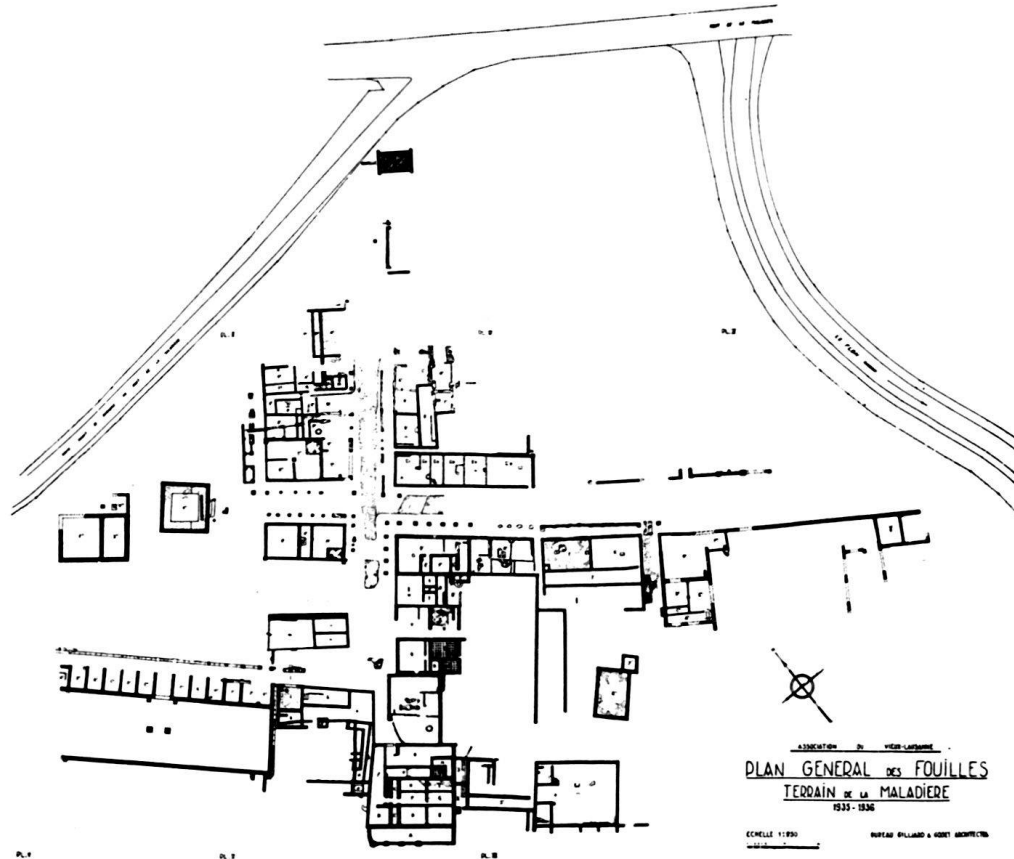


Fig. 1. Plan des fouilles de Vidy 1935/6. Association du Vieux-Lausanne

Cliché obligeamment prêté par la Société suisse de Préhistoire (Rapport 1936)

d'or d'Hadrien (117—138). L'ensemble dont ces cases faisaient partie est attribué par M. Gilliard au 2^e siècle; il constitue un groupe orienté approximativement nord-sud, et dont la façade ouest donne sur la partie nord de la place qui portait le temple de Mercure. Un portique courait devant cette façade; peut-être le fragment de fût de notre sous-sol venait-il de là. Tout près fut mis à jour un caveau, avec son escalier et ses deux soupiraux ouvrant à fleur du sol ancien, construction très soignée, que M. Gilliard date du 3^e siècle. Le quartier marchand est tout voisin, dans la direction du lac.

* * *

Le cachet est une petite plaque de stéatite (pierre ollaire), d'un vert olive uniforme, assez exactement carrée (37 × 38 mm.), épaisse d'un centimètre environ. Vers les bords,

⁶⁾ Entre D 3 et C 3 subsiste la fondation d'un mitoyen en pierres sèches. N 3 ne figure pas encore sur la fig. 1.

elle s'amincit par un biseau arrondi, surtout aux deux tranches qui portent les inscriptions, qui n'ont que 6 et 7 mm. de haut, tandis que les deux autres ont de 7 à 9 mm. et 10 mm. La pièce (fig. 2) est en bon état de conservation, sauf les rayures superficielles qui se remarquent sur tout objet usagé, et quelques lésions dues à des chocs qui ont fait sauter des éclats; lésions anciennes sur deux des bords, et l'une toute récente, à la face inférieure.

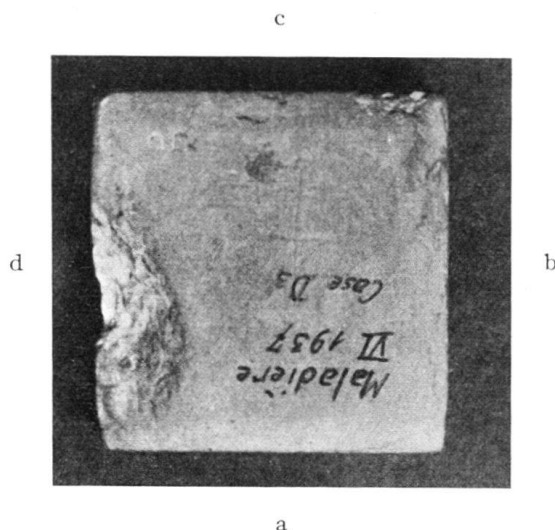


Fig. 2. Face supérieure du cachet. En haut à gauche, QE
Photographie, Association du Vieux-Lausanne

La face supérieure porte les deux lettres QE, vers l'angle supérieur gauche, placées comme si l'on avait voulu commencer une ligne, interrompue après ce bref début. Ce n'est pas un simple grattage au scalpel, comme il s'en voit tant sur les pierres sigillaires; les lettres sont seulement un peu plus petites que celles des tranches a et b, moins profondément entaillées, et d'un tracé assez maladroit, surtout E.

Deux autres lettres isolées ont été gravées, de même façon, sur les deux tranches c et d, sans cela vierges, tout près de leur bord supérieur et immédiatement à l'angle c/d; O sur la tranche d; et sur la tranche c, un T suivi de l'ébauche d'un A, tout juste visible; tracés en sens direct.

Est-il possible de découvrir un sens à ces lettres isolées? Peut-être, au moins dans une certaine mesure, et à condition de ne pas prendre ces conjectures plus au sérieux qu'elles ne le méritent. QE pourrait à la rigueur être le sigle de Q(uinti Postumii H)E(rmetis). Les lettres de l'angle c/d devaient, supposera-t-on, rappeler au médecin, au moment où il appliquait son cachet, laquelle des empreintes il allait apposer; or O est opposé à la tranche a, dont l'inscription se termine par *epiph* et eût dû continuer par *oras*; TA, de même, eût amorcé *tatem*, fin de *clari* de la tranche b. Procédé primitif mais pas inefficace.

Plus intéressantes sont les deux inscriptions régulières occupant les deux tranches voisines a (6 mm.) et b (7 mm.). La hauteur des lettres, d'une bonne gravure régulière et profonde, est de 2 mm. A la fin de la première ligne de b, un petit espace libre est occupé par un signe arbitraire, comme cela se voit souvent. (Voir les fig. 3, 4).

a) QPOSTHERMETIS b) QPOSTHERMETIS c) O d) TA
CHLORONADEPIPH PELAGINADCLARI

a) Q(uinti) Post(umii) Hermetis | chloron ad epiph(oras); collyre vert de Q. Postumius Hermes contre l'épiphora.

b) Q(uinti) Post(umii) Hermetis | pelagin ad clari(tatem); collyre pelagin de Q. Postumius Hermes, pour éclaircir la vue.

Notations entièrement conformes à l'usage; d'abord le nom du médecin, au génitif; puis celui du collyre, grec ou latino-grec; enfin l'emploi, précédé de *ad*, avec le sens tantôt de «pour», tantôt de «contre».

Et presque tout est clair. Le nom du collyre *chloron* est dû à sa couleur, de même que d'autres se nommaient le blanc (leucon, aussi kuknon, couleur de cygne), le gris (tephrion); il est vert, grâce à la présence de cuivre⁷⁾.

Epiphora, employé le plus souvent au pluriel, désigne en somme l'inflammation de l'œil et correspond au latin lippitudo, contre laquelle Marcianus d'Urba prônait son produit. L'épiphora ou les épiphoras figurent fréquemment sur les cachets à collyres et chez les auteurs, Scribonius Largus, Pline, Galien, Marcellus, jusque chez Nicolas Myrepse au 13^e siècle⁸⁾.

Reste le collyre «*pelagin*», dont nous n'avons pas réussi à trouver la mention chez les auteurs; il ne figure non plus sur aucun cachet. Une inscription s'en rapproche beaucoup, celle d'une pierre sigillaire trouvée en Sologne en 1879⁹⁾, de dimensions très semblables à celles du cachet de Hermes; le médecin M. G. Rectus en marquait ses quatre collyres, pelagium, chloron, aniceton (l'invincible), diaglaucen (au glaucion, c'est-à-dire contenant de la chélidoïne, plante alors fort réputée pour les yeux). Si le *pelagium* de Rectus, dont nous ne savons pas non plus en quoi il consistait, est le même que le pelagin de Hermes, les deux collyres de notre médecin auraient eu leurs parallèles chez son collègue. La forme pelagium est d'ailleurs la seule correcte; ou, en remontant au grec, *pelagion*; car si les adjectifs pelagios ou pelagikos, pelagius ou pelagicus, existent, il n'en est pas de même de pelaginos ou pelaginus. Avec diverses possibilités d'interprétation: marin, bleu de mer, violet, pourpre; même, qui sait, de Pélage, si le remède avait eu pour inventeur un médecin de ce nom... Ou faut-il supposer une faute du graveur de notre cachet? A moins que, et ce serait encore une incorrection, pensant à la forme grecque pelagion et la place lui manquant pour une lettre, il ait supprimé o? Fautes et bizarreries ne manquent pas dans les inscriptions des cachets, mais le petit jeu des corrections entraîne trop aisément dans l'arbitraire pour que nous soyons tenté de nous y livrer.

Notons du moins que si nous n'avons dans aucun écrit rencontré de collyre pelagin ou pelagium, on y voit assez souvent le pelarion ou pelarium. Chez les auteurs, il est vrai, de basse date, Aétius au 6^e siècle, Paul d'Égine au 7^e, Nicolas Myrepse au 13^e. Ils en distinguent même plusieurs, tous plus actifs et plus renommés les uns que les autres, et dont l'un, au dire d'Aétius et encore de Nicolas, datait de l'époque de l'empereur Antonin, donc du second siècle. Cette longue survie et le foisonnement des variétés montrent combien il était apprécié. Il contenait, outre des oxydes métalliques (zinc, plomb) et de l'opium, une dizaine d'autres ingrédients. Paul l'utilise pour les

7) Galien donne la composition de plusieurs collyres chloron, deux de Zoïle, un d'Anthée et un dépourvu de nom d'auteur (Ed. Kühne XII 763, 765; *viride* dans l'éd. latine Froben, Bâle 1549, vol. V, col. 582ss.). A côté d'antimoine, d'opium et autres ingrédients végétaux, le cuivre est présent sous forme tantôt de squames (lepis) tantôt de scorie (spodion). Les collyres chloron sont d'ailleurs loin d'être les seuls à contenir de ce métal, auquel, surtout comme vitriol, les anciens reconnaissaient de nombreuses vertus (Dioscoride V 92). Ce qui est plus singulier est que l'un des collyres chloron de Zoïle ne contient ni cuivre ni aucun autre élément susceptible de le colorer en vert. Il en va de même pour la recette voisine empruntée par Galien à Scribonius Largus et baptisée par celui-ci *Psitacinum*, où l'on a voulu voir l'équivalent de chloron, «vert comme un perroquet».

8) Pline, 20, 164; 35, 118. Galien, éd. Froben, V, col. 576—584, une dizaine de mentions. Pour les autres, l'Index des *Principes artis medicae*, d'H. Estienne, 1567, donne une douzaine de références.

9) E. Espérandieu, *Recueil des cachets d'oculististes romains*, Paris 1894, n° 64 (Extrait de la Revue archéologique, XXI—XXIV); *Signacula medicorum oculariorum*, CIL, XIII, 3, 2, n° 24.

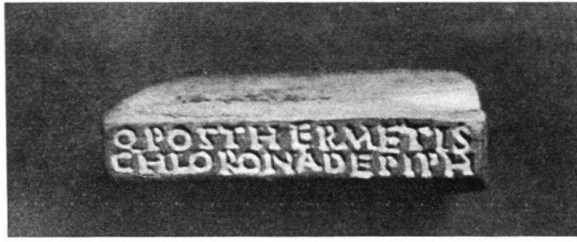


Fig. 3. Tranche a



Fig. 4. Tranche b

Négatifs photographiques retournés, pour obtenir l'écriture directe

Photographie, Association du Vieux-Lausanne

ulcérations¹⁰⁾; Aétius¹¹⁾ comme Nicolas¹²⁾ le placent au nombre des collyres dits «d'un seul jour», tant ils sont actifs; il est «excellent pour toute affection oculaire», conclut Nicolas. — Serait-il licite de corriger en pelarion-pelarium le pelagium de Rectus et le pelagin de Hermes? Peut-être eût-il été permis de recourir à cette hypothèse hasardée, si le g n'avait paru qu'une seule fois sur un cachet. Attesté comme il l'est maintenant à deux reprises, on estimera sage de le laisser subsister.

Il nous paraît plus naturel de chercher dans une autre direction. A s'en tenir au sens le plus probable, pelagin = marin, ne peut-on se demander si pelagin(um?) et pelagium ne seraient pas l'équivalent du collyre *thalasseros*, si fréquemment mentionné sous cette forme grecque, très en vogue de Galien à Aétius et Paul d'Égine, très fréquemment porté sur les cachets à collyres?¹³⁾ Son nom devait lui venir de sa couleur, l'indigo étant l'un de ses constituants, comme nous l'apprennent Galien et ses successeurs. Pelagos en grec, pelagus en latin, ont le même sens que thalassa: la mer, la haute mer. Pourquoi l'un n'aurait-il pas pris occasionnellement la place de l'autre? Tant qu'une conjecture plus satisfaisante n'aura pas été proposée, l'énigme des collyres pelagium ou pelagin nous paraît susceptible de se résoudre de cette manière.

* * *

Mais le véritable, le grand intérêt de notre cachet ne réside pas dans ses formules de thérapeutique; il est tout entier dans la personne de son propriétaire. Non point que son triple nom le distingue en rien de la foule des grecs qui exerçaient alors l'art de guérir dans l'empire romain; les uns, en hommes libres; les autres, beaucoup plus nombreux, esclaves ou affranchis. Hermes est un nom servile qui se rencontre assez fréquemment; notre médecin était l'affranchi d'un romain Quintus Postumius. Ce qui lui assure pourtant une place à part dans la masse de ses collègues propriétaires de cachets, est qu'il est, à notre connaissance du moins, le seul qui se voie attesté par un autre monument. Lui excepté, tous sont, leur cachet à part, de complets inconnus¹⁴⁾;

¹⁰⁾ Pauli Aegineti ..., éd. des *Principes artis medicae*, d'H. Estienne, livre VII, 16, col. 670 F.

¹¹⁾ Aetii Amideni ..., même éd., livre II, sect. 3, cap. 101, col. 345/346. Il semble même qu'Aétius soit le créateur d'un de ces collyres pelarium, car il en note un dit Edessenum, que les autres auteurs ne connaissent pas; or Amida est Edesse.

¹²⁾ Nicolai Myrepsi ..., même éd., sect. 24, de collyriis, col. 660 D, n° 37 de ses 87 collyres.

¹³⁾ Voir dans les deux recueils d'Espérandieu les nombreux exemples.

¹⁴⁾ Je sais bien que J. Hirschberg a affirmé le contraire, dans sa savante *Geschichte der Augenheilkunde im Altertum*, 1899, I 302; où, se référant à l'ouvrage de H. de Villefosse et Thédenat (*Cachets d'oculistes romains*, I, 1882), il déclare: «Manche der Namen [inscrits sur des cachets] stimmen mit solchen überein, die von den alten ärztlichen Schriftstellern oder auf Inschriften genannt werden.» Je n'ai pu voir l'ouvrage de Villefosse et Thédenat et ne puis ainsi

sortis un instant du néant avec leur pierre sigillaire, ils y rentrent aussitôt que nous détournons notre pensée de cet objet minuscule. Et comme quelques-uns d'entre eux étalent dans leurs inscriptions une réclame par trop ostensible¹⁵⁾, certains archéologues ont cédé à la tentation de ne voir chez tous qu'une collection de praticiens de peu de savoir et de moins de scrupules encore.

Quintus Postumius Hermes se situe à un niveau différent. Voici quatre siècles que son nom était connu par la solennelle inscription (fig. 5) qu'il a dédiée aux Médecins et Professeurs d'Aventicum, avec Q. Postumius Hyginus, affranchi comme lui et vraisemblablement aussi médecin¹⁶⁾. Ce monument, aujourd'hui au Musée archéologique cantonal d'Avenches, nul ne le voit sans émotion; n'est-il pas le témoin des premiers efforts faits en pays helvète pour favoriser les hautes études? Les deux hommes qui se sont associés par leur inscription à cette noble histoire ont pu débiter dans l'esclavage avant de parvenir à l'affranchissement; ils n'étaient pas des esprits vulgaires ni de simples charlatans pipant la confiance d'un public trop crédule. Ces gens-là ne soutiennent pas les Hautes Ecoles. Hermes a été à sa façon un serviteur de la science. La part qu'il en possédait a pu être peu considérable, ses collyres avoir moins de vertu qu'il ne le supposait; du moins avait-il foi dans le savoir et a-t-il donné de cette foi un témoignage que l'on ne saurait récuser.

Mais voici la voix de la sévère raison qui se fait entendre, elle qui a toujours droit au dernier mot. Ne nous sommes-nous pas imprudemment hâté d'accepter l'identité entre le maître du cachet de Lousonna et le donateur du monument d'Aventicum? Ce n'est pas que la distance entre les deux villes ait pu gêner un médecin pour visiter ses clients de l'une à l'autre; les bonnes routes ne manquaient pas. Mais l'inscription d'Avenches est muette sur le prénom d'Hermes; quelle garantie que c'était Quintus plutôt que Publius, Marcus ou n'importe quel autre?¹⁷⁾. Admis même que ce fût Quintus, il a pu y avoir deux Quintus Postumius Hermes distincts, l'un, sans profession connue, homme cultivé et assez riche pour témoigner sa reconnaissance envers les Médecins et Professeurs de l'école aventicenne; l'autre, obscur distributeur de collyres aux marchands lausannois. Il y a plus: ni l'un ni l'autre de ces deux monuments n'est exactement daté; celui d'Aventicum n'est, à l'estimation de M. Félix Stähelin¹⁸⁾, pas antérieur à 180 environ; les cases de Lousonna où le cachet s'est trouvé sont vraisemblablement du 2^e siècle, nous dit M. Frédéric Gilliard. Cela suffit-il pour affirmer la contemporanéité du cachet et de l'autel? Avec la rigueur croissante apportée aux critères chronologiques, on arrivera peut-être un jour à stipuler entre eux un écart de plus de cinquante ans; que resterait-il alors de l'identité des deux Hermes?

Toutes réserves parfaitement justifiées en principe. Le jour où l'une d'entre elles sera vraiment démontrée, c'est avec entière satisfaction que nous l'enregistrerons.

me rendre compte jusqu'à quel point il fournirait la justification de l'opinion de Hirschberg. Je vois cependant la conclusion contraire ressortir du tableau dressé par Espérandieu en 1894 (*Recueil*, p. 140), des médecins oculistes connus par des inscriptions autres que celles des cachets. Il porte 23 noms; pas un seul n'est identique à celui d'un médecin à cachet. L'un d'eux est comme le nôtre un affranchi Hermes, Marcus Latinius, à Bologne.

¹⁵⁾ Parmi ces gens maladroits parce qu'ils veulent être trop habiles, le propriétaire des cachets de la boucle de l'Aar s'est assuré une bonne place; v. O. Schulthess, *Okulistenstempel*, cité n. 1.

¹⁶⁾ Numinib(us) Aug(ustorum) et Genio Col(oniae) Hel(vetiorum), Apollini sacr(um), Q(uintus) Postum(ius) Hyginus et Postum(ius) Hermes lib(erti), medicis et professorib(us) d(e) s(uo) d(ederunt). — CIL XIII, 2, 1, n° 5079. E. Dunant, *Guide ill. du Musée d'Avenches*, p. 126, complète lib(ertus), ce qui ferait de Hyginus un homme libre — chose peu probable — et de Hermes son affranchi.

¹⁷⁾ L'absence du prénom de Hermes tendrait d'ailleurs précisément, me fait remarquer mon frère le professeur F. Olivier, à conclure qu'il était le même que celui de Hyginus.

¹⁸⁾ F. Stähelin, *op. cit.*, 455 s. et 343 n. 1.

Pour le moment, toutefois, nous les laissons dans le domaine de l'abstraction. Si nous n'apportons pas la preuve formelle absolue de l'identité des deux Hermes, c'est qu'il ne peut et ne pourra jamais y en avoir une. Décider dans un sens ou dans l'autre est affaire de goût, de choix; un pari, dirait Pascal. Actuellement, l'absence du prénom sur l'inscription d'Aventicum nous paraît de peu de poids, et de moins de poids encore la probabilité que deux Postumius Hermes distincts ont existé en des lieux et temps si rapprochés. Nous parions donc en bonne conscience pour leur identité.

C'est pourquoi nous nous estimons fondé à conclure que la rencontre de ce nom sur deux monuments si différents l'un de l'autre jette sur les médecins propriétaires de cachets à collyres une vive lumière. Peut-être y reviendrons-nous un jour avec plus de détail. Rappelons ici simplement que s'il y a eu, au temps de l'empire, des spécialistes qui se vouaient à leur spécialité pour le seul motif qu'ils étaient incapables de faire mieux, qui se bornaient par exemple à arracher les cils qui poussaient en travers, cela ne se voyait guère que dans quelques grandes villes. Ailleurs, le témoignage même des auteurs, de Celse à Paul d'Égine, au cours de cinq siècles, établit nettement que dans la règle ce sont le médecin ou le chirurgien, instruits dans l'ensemble des disciplines médicales, qui soignent les yeux comme ils soignent les autres organes. Sans doute en était-il généralement ainsi en pays helvète.



Fig. 5. Monument dédié aux médecins et professeurs d'Aventicum par Q. Postumius Hyginus et Postumius Hermes

Musée archéologique cantonal d'Avenches. Avec permission de l'Association Pro Aventico.